

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D26

Séance du 26 février 2009 - Convocation du 19 février 2009

Compte rendu affiché le 6 mars 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS, Mme LEBAHAR par Mme GLATARD, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, Mme BROSSARD par Mme MARMONIER, M. MACHURAT par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Absents représentés

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 24 |
| Votants | 29 |
| Exprimés | 29 |

Objet : Echange de terrain : Collège Jean Renoir

Les travaux de réalisation du nouveau Collège Jean Renoir sont pratiquement achevés.

Une régularisation foncière, de faible importance, est à envisager notamment pour ce qui concerne l'assiette du chemin d'accès Est.

Il n'y a pas d'incidence financière pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oüi l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le protocole de régularisation foncière proposé par la Communauté Urbaine de Lyon en vue de la finalisation des abords du nouveau Collège Jean Renoir,
- **ADOpte le protocole proposé,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 26 février 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 16/03/2009
 - Publication ou affichage le 16/03/2009
 - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 16 mars 2009
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.